

Université Paris 8 – Vincennes – Saint-Denis

Présidence de l'université

Madame Nathalie LEMARCHAND

**Chargée de mission « Liberté
académique »**

Objet : Lettre de mission

Saint-Denis, le 10 septembre 2025

Chère collègue,

La liberté académique constitue un principe fondamental de la vie universitaire. Reconnue par la Recommandation de l'UNESCO de 1997 et inscrite dans le Code de l'éducation depuis la loi du 24 décembre 2020, elle garantit la liberté d'enseignement, la liberté de recherche, la diffusion des résultats et la liberté d'expression sur le fonctionnement des institutions. Ces libertés sont indissociables de l'autonomie institutionnelle des universités, condition nécessaire à l'exercice indépendant de la pensée critique, de la production scientifique et de la transmission des savoirs.

Dans un contexte international marqué par la remise en cause de ces libertés, sous l'effet de pressions politiques, économiques ou idéologiques, de nombreuses organisations (UNESCO, International Science Council, Scholars at Risk, Association internationale des universités, EUA, The Guild, etc.) ont réaffirmé leur rôle de garantes des libertés académiques et de la responsabilité éthique qui les accompagne. Au plan national, la création de l'Observatoire des atteintes à la liberté académique (OALA) en 2023, ainsi que l'émergence de collectifs comme l'association ALIA, témoignent d'une vigilance accrue vis-à-vis de ce principe, dont la portée s'étend désormais à l'ensemble des personnels contribuant à la mission d'enseignement supérieur et de recherche.

Pour l'Université Paris 8, signataire de la *Magna Charta Universitatum* dès 1988, héritière du projet intellectuel de Vincennes et attachée à la liberté de penser et de créer, il s'agit de réaffirmer avec force ce principe constitutif de son identité. La création d'un comité « Liberté académique » doit ainsi permettre de garantir un cadre de réflexion, de veille et de soutien au service de la communauté universitaire.

Au regard de ces enjeux, je vous confie la mission « Liberté académique » de l'Université Paris 8, qui a pour objectifs principaux de :

- sensibiliser et informer la communauté universitaire sur les droits et devoirs liés aux libertés académiques, en diffusant des ressources (chartes, textes juridiques, bonnes pratiques) ou en organisant des formations ;
- protéger et promouvoir ces libertés en mettant en place un comité dédié, interface entre les personnels, la gouvernance et les réseaux extérieurs ;
- renforcer la position institutionnelle de Paris 8 en actualisant son engagement dans des initiatives internationales ;

- positionner l'université comme un acteur central de la défense de la liberté académique dans le débat public.

Vous veillerez, entre autres actions prioritaires, à :

- créer et animer un Comité Liberté Académique, chargé de la veille, la communication de ressources et l'organisation de formations sur le sujet ;
- concevoir et diffuser une « boîte à outils » en ligne (textes, références, contacts utiles) ;
- diffuser auprès de la communauté les informations relatives à la défense de la liberté académique ;
- proposer des séminaires sur les enjeux juridiques et éthiques, en collaboration avec le Comité d'éthique ;
- organiser chaque année dans l'établissement un évènement fédérateur sur la liberté académique ;
- représenter Paris 8 dans les groupes de travail nationaux ou internationaux et participer activement aux initiatives portées dans le débat public en vue de défendre la liberté académique.

Vous pourrez, à ce dernier égard, être amenée, selon les enjeux et sujets, à contribuer au travail des *work packages* de l'alliance ERUA : votre participation garantira que la voix et la vision de notre établissement portent dans la définition et la mise en œuvre des orientations de l'alliance. En conjuguant nos compétences respectives, nous assurerons la coconstruction d'une politique globale d'internationalisation qui vise à renforcer la synergie entre excellence pédagogique, rayonnement de la recherche et engagement citoyen à l'échelle européenne.

Votre mission s'exercera **en étroite collaboration avec la Vice-présidence Commission de la Recherche**. Vous collaborerez également avec la Vice-présidence Relations internationales et la charge de mission Chercheuses et chercheurs en exil.

Vous présenterez chaque année un rapport d'activité faisant état des actions menées et des perspectives à venir.

Je vous souhaite pleine réussite dans cette mission essentielle au service de la liberté de penser et de créer, un principe constitutif pour notre université.

Arnaud Laimé
Président de l'université

Université Paris 8
2 rue de la Liberté
93526 Saint-Denis cedex
France
www.univ-paris8.fr